

La Marseillaise

L'inauguration contestée du collège jésuite Loyola



Le collège Loyola, qui a ouvert ses portes en septembre, est le 35e collège privé sur la ville de Marseille, le premier établissement jésuite créé en France depuis 1917. PHOTO CLAUDE ALMODOVAR

MARSEILLE

Ouvert en septembre au cœur d'Euromed 2, le collège jésuite est inauguré, ce jeudi, alors que syndicats et associations dénoncent les choix politiques et l'argent public qui ont porté le projet.

Tambours, bénitiers, trompettes et pancartes. L'inauguration officielle du collège Loyola au cœur d'Euroméditerranée 2, dans les quartiers nord de Marseille (15e), laisse un goût amer. Ouvert en septembre avec 49 élèves répartis dans deux classes de 6e, l'établissement privé catholique ambitionne d'en accueillir 500 d'ici 2032. Conçu par le cabinet Dosse, le bâtiment de 4 500 m² se veut, sur le papier, une « fenêtre » sur un quartier appelé à accueillir 30 000 nouveaux habitants.

Écologie intégrale et spiritualité

Loyola revendique une pédagogie inspirée de la tradition jésuite, basée sur la responsabilité, la coopération et l'ouverture à la diversité. « *Apprendre aux élèves à aller vers les autres et à s'enrichir de la différence* », résume le Père Aimé Yoh, son directeur. « *Une pédagogie innovante et une éducation de qualité* », dont le but vise notamment à accompagner chaque élève à « *œuvrer en faveur de l'écologie intégrale et à découvrir sa voie personnelle vers Dieu* », précise encore un communiqué. Si le second concept est évident, le premier, popularisé par le pape François en 2015, est plus ambivalent. En lien pour certains avec la pensée maurassienne et une frange de la droite réactionnaire.

Forcément, l'inauguration suscite la controverse. L'observatoire sur le financement des établissements scolaires privés (Ofsep), qui tiendra une conférence de presse en marge de celle-ci, a choisi de dénoncer « *des choix politiques et financiers lourds de conséquences* ». En cause, le soutien du Département apporté à ce projet privé, alors que les subventions aux collèges publics, qui viennent d'être versées, sont jugées « *insuffisantes* » par l'Ofsep qui réunit syndicats (Unsa, Sud, FSU, CGT) et associations (FCPE, LDH, Attac, Vigie laïcité, DDEN, LP13).

Loyola a, en effet, bénéficié d'une subvention de 1,95 million d'euros du Conseil départemental et d'une garantie d'emprunt couvrant entièrement un prêt de 10 millions contracté par l'école de Provence. À cela s'ajoute la vente du terrain initialement destiné à un collège public par Euromed, l'établissement public d'aménagement conduisant une opération de rénovation urbaine du secteur.

Pour l'Offset, ces financements, bien que légaux, « *ne sont pas obligatoires* » et traduisent un choix politique : privilégier un établissement confessionnel privé, non soumis à la carte scolaire, dans une zone parmi les plus sous-dotées en collèges publics. « *L'argent public pour l'École publique* », martèle l'Ofsep dans son communiqué, dénonçant un « *séparatisme social et scolaire* » et réclamant la construction d'un établissement public.

Christophe Casanova